

Application :**Le système électoral de l'assemblée constituante Tunisie 2011**

Afin d'élire les membres de l'assemblée constituante, les citoyens doivent s'inscrire afin de choisir un centre électoral.

Un électeur est caractérisé par un numéro de carte d'identité nationale composé obligatoirement de huit chiffres, un nom et prénom, une date de naissance, une adresse et ne doit pas être âgé de moins de 18 ans le jour de l'élection. Il peut choisir le centre électoral le plus proche qui appartient à une localité, et qui à son tour appartient à une circonscription électorale.

Une circonscription électorale est caractérisée par un code de 3 caractères numériques, 112 par exemple est le code de Tunis 2, et un libellé.

Une localité est caractérisée par un code de 3 caractères numériques, 021 par exemple est le code de la Marsa, et un libellé.

Un centre électoral est caractérisé par un numéro, un libellé et une adresse et un type qui peut être une école primaire ou une école préparatoire.

Dans un centre électoral on peut trouver un ou plusieurs bureau numéroté 01, 02, etc....

Le nombre maximal d'électeurs dans chaque bureau est préfixé par l'ISIE.

L'électeur est affecté à un seul bureau et ne peut choisir qu'une seule organisation politique qui peut être un parti politique ou une liste indépendante ou coalition de partis politiques caractérisée par un code, un nom, une description, une adresse du siège social, etc....

Travail demandé :

- 1- Déterminer la liste des colonnes.
- 2- Dédire la liste des tables.
- 3- Etablir les liens entre les tables.
- 4- Représenter la base de données sous forme :
 - a- Textuelle.
 - b- Graphique.
- 5- Créer la base de données dans le SGBDR Access 2003.
- 6- Analyser la structure de la base de données trouvée.

NB : Les informations présentées ci-dessus sont à titre indicatif et ne représente dans aucun cas une description officielle du système.